

Patrimoine religieux en danger !

En début d'année, l'ancienne ministre de la Culture Roselyne Bachelot jetait un pavé dans la mare en déclarant que, faute de moyens ou de mobilisation citoyenne, il faudra arrêter de sauver certaines églises menacées, en particulier « celles du XIX^e siècle qui n'a pas un grand intérêt ». Au-delà de la polémique, ces propos ont mis en lumière la fragilité d'un patrimoine national religieux en danger... pour lequel même des initiatives personnelles peuvent parfois trouver des obstacles. Illustration dans l'Hérault, à Montagnac.



La rénovation de son église lui vaut une convocation au tribunal

HÉRAULT

Depuis 2011, Olivier Fury réhabilite le monastère des Augustins, à Montagnac, tombé en ruines. Mais les services de la Drac estiment que les travaux n'ont pas été menés selon les règles.

Ludovic Trabuchet
ltrabuchet@midilibre.com

Ce mardi 16 mai, Olivier Fury devra s'avancer à la barre du tribunal correctionnel de Béziers. Ce qui lui est reproché ? « D'avoir consacré mes deniers et plusieurs années de ma vie à sauver un patrimoine », souffle le sexagénaire, convoqué au titre de président de l'Association de sauvegarde du monastère des Augustins de Montagnac.

L'Héraultais d'adoption entame la visite des lieux, une église érigée au XIII^e siècle, selon un récent travail de datation par le carbone 14, en partie détruite lors des guerres de religion au XVI^e siècle, puis lors de la Révolution. Elle avait retrouvé vie en 1870 avec les Pénitents blancs et a rythmé la vie du village au siècle dernier, jusqu'au début des années 70. Jean-Paul Puech, membre de l'association, raconte avec émotion les messes où il

était enfant de chœur après la guerre.

Un trou béant dans le toit, 38 m² d'immondices...

« Et c'est aujourd'hui l'une des plus belles de la région », reprend Olivier Fury, montrant le retable, les vitraux, le chœur refaits à neuf... si loin des photos qu'il étale ensuite sur une table. Car sur ces images, on voit un trou immense dans le toit, un sol jonché d'immondices, « 38 m² de déchets qui attiraient les rats », des traces d'infiltration sur les murs, des objets de culte cassés, etc. « Tout aurait pu s'effondrer », assure le propriétaire depuis 2011. C'est dans ce triste état qu'il a trouvé le lieu de culte lorsque la mairie lui a demandé d'en faire l'acquisition, sous peine de préempter la maison contiguë qu'il l'ignorait pour ouvrir des gîtes. « L'évêché, d'abord réticent, l'a finalement cédé pour 10 000 €. Cela ne les valait pas. Des associations s'en étaient servies d'entrepôt, de dépôt. »



Olivier Fury a consacré temps et argent pour le monastère. S. CAMBON

Tout était à l'abandon. Une ruine.

Mais Olivier Fury est passionné par les vieilles pierres et leur réhabilitation. Surtout, il découvre le riche passé de l'église et veut en (re)faire un lieu de vie. Il vend une propriété à Agde pour financer les travaux et, avec l'aide de bonnes âmes, se retrace les manches pour d'abord refaire le toit, puis redonner à l'ensemble son visage d'antan. Quelques années « et 360 000 € d'investissement » plus tard, l'ancien mo-

nastère, qui a révélé de nombreux secrets au cours des travaux, est prêt à accueillir du public. « Nous avons plusieurs objectifs : permettre les visites d'un lieu chargé d'histoire, en faire un musée, développer une gamme de vins selon les procédés utilisés jadis par les moines, accueillir des événements, et même des messes puisque l'église n'a jamais été désacralisée. »

Sauf qu'elle a été, en revanche, inscrite au titre des monuments

historiques en 2009 par la Direction régionale des affaires culturelles (Drac), pour ses chapelles qui abriteraient des œuvres du célèbre sculpteur en plâtres du XVII^e siècle Jean Sabatier. C'est ce qui a valu à Olivier Fury d'être convoqué par la gendarmerie, puis le tribunal correctionnel de Béziers, puisque les travaux ont été réalisés « sans déclaration ou accord préalable ».

Le courrier de M^{me} Macron

L'intéressé en convient, mais plaide la bonne foi. « On parlait d'une ruine, il aurait fallu demander des centaines de permis de construire, avec des procédures tellement longues. Et puis, cette église est inscrite et pas classée, ce qui rend notre travail de rénovation légal, puisque notre seul but était de sauver l'édifice, qui plus est sans financement public », ajoute-t-il. Il défend la nature des travaux qui lui sont reprochés : une dalle en béton ciré sur la nef, « qui a remplacé un vieux sol en ciment très déprécaté » ; un podium dans le chœur, « en fait une dalle en béton allégé pour protéger la crypte dans laquelle reposent des moines » ; une mezzanine sur la première travée « recréée à l'identique selon une gravure du XIX^e ».

Le président avance surtout le paradoxe de devoir rendre des comptes à la justice alors qu'il a reçu en 2017 les honneurs de la Ville de Montagnac pour son œuvre ou un courrier de remerciement de Brigitte Macron. Sur le fond, il conteste par ailleurs l'inscription de son église, basée selon lui sur une photo « d'un autre édifice ».

Contacté, le conservateur des monuments historiques de la Drac ne peut s'exprimer sur un dossier en cours de procédure pénale, renvoyant aux codes de l'urbanisme et du patrimoine qui imposent le dépôt d'un permis de construire et le recours à un architecte pour des travaux, hors entretien courant, sur des immeubles inscrits.

À l'heure où une partie du patrimoine historique ou religieux est menacée par les moyens réduits des collectivités, Olivier Fury espère donc la compréhension de la justice. Alors qu'il espérait poursuivre la réhabilitation du lieu, notamment des chapelles, qu'il avait pour projet avec la municipalité de monter un circuit autour du patrimoine local, il prévient : « Si on est condamné, on dissout l'association et on mure l'église. » Et avec elle, la mémoire des moines de Montagnac et de ceux qui les ont suivis en ce lieu.

En région, l'appel aux dons pour de nombreux édifices

GÉNÉROSITÉ Le mois dernier, le célèbre animateur Stéphane Bern appelait à la création d'un fonds de sauvegarde du patrimoine religieux. « 75 % des édifices se trouvent dans des communes de moins de 3 000 habitants qui n'ont plus les moyens de les entretenir ; les laisser tomber serait un aveu d'échec pour notre République », a-t-il lancé.

L'Occitanie n'échappe pas à ce constat. Selon les premiers chiffres de l'Observatoire du patrimoine religieux, qui doit encore affiner son inventaire, la région compte 5 745 édifices religieux toutes confessions confondues, dont 5 329 de culte catholique. Parmi ceux-ci, 613 ont été reconvertis ou sont tombés en ruine, 34 sont menacés par des fissures ou champignons et 2 ont déjà été démolis. En 2019, nous indiquions déjà qu'une centaine de bâtiments sont par ailleurs en attente de travaux urgents.

De fait, sur le site de la Fondation du patrimoine, pour les seuls édifices religieux, on trouve de nombreux appels aux dons : 18 dans l'Hérault ; 8 dans le Gard ; 14 en Lozère ; 4 en Aveyron ; 18 dans l'Aude ou encore 16 dans les Pyrénées-Orientales. Parmi ceux-ci, citons l'église Saint-Christophe à Faugères, dont les murs et les boiseries sont rongés par les intempéries ; l'ancienne église Notre-Dame de Bethlehem à Remoulins, construite au XII^e siècle sur un sol argileux sans fondation et fermée depuis longtemps au public malgré une première tranche de travaux ; l'église du hameau de Russan à Sainte-Anastasia, qui doit être mise hors d'eau avant de retrouver son sol d'origine ; la chapelle Saint-Saturnin à Bédouès, dont les infiltrations menacent ses fresques murales qui font référence. Autant de lieux pour lesquels se mobilisent généralement des associations de sauvegarde du patrimoine afin de récolter également des dons.



Avec le président de l'Observatoire du patrimoine religieux
« Il faut être des conservateurs et non des congélateurs de patrimoine »

Édouard de Lamaze, que vous inspire le fait qu'une association soit assignée au tribunal après des travaux de rénovation d'une église ?

Nous constatons régulièrement que le sort des bâtiments cédés par un évêché ou une commune entraîne une précarité énorme. La responsabilité première, de notre point de vue, est d'abord de ceux qui vendent un bien dit « commun » dans le sens noble du terme. Mais il est également fondamental que le regard des Drac (directions régionales des affaires culturelles) évolue sur le sort de ce patrimoine et n'accuse ni les évêchés ni les maires à le céder. Dans l'environnement actuel, il y a une paresse intellectuelle qui fait qu'à partir du moment où on ne cherche pas des projets et qu'on voit le patrimoine se détériorer, on classe des ruines. C'est un non-sens absolu.

Mais classer un bâtiment, n'est-ce pas aussi le protéger ? La règle serait trop rigide selon vous ?

Beaucoup trop ! La théorie, c'est de dire qu'on conserve ou reconstruit en l'état. Mais c'est parce qu'on manque

d'idée. Ce patrimoine a besoin de projets, d'être réaffecté, aménagé. Il faut être des conservateurs et non des congélateurs de patrimoine. La congélation, c'est un drame pour le patrimoine français. À partir d'un moment où il y a une transformation intelligente liée à un projet qui sauve le bâtiment, on ne devrait pas s'y opposer. Le simple fait d'ouvrir à la visite un lieu entraîne obligatoirement la mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite), donc des modifications substantielles. Un ciment lissé est peut-être plus adapté qu'un pavé cahoteux et plein de trous et de bosses. Or, il faut ouvrir ces biens communs, les faire vivre, leur proposer une nouvelle destination. Mais pour cela, il ne faut pas rester sur une interprétation trop stricte des textes.

D'autant qu'à cause des budgets toujours plus contraints des collectivités, nombre d'églises sont aujourd'hui menacées de destruction...

C'est exact. Même une ancienne ministre de la Culture (Roselyne Bachelot, NDLR) s'est autorisée à dire qu'il vaut mieux détruire certaines églises

rales du XIX^e siècle, ce qui est d'une pauvreté extraordinaire sur la notion de projet. Pourtant, ces lieux culturels peuvent devenir des sites culturels, si l'intention administrative suit. Je prends souvent l'exemple de la Chartreuse de la Verne, dans le massif des Maures. Le propriétaire a passé dix ans à déclasser les ruines, avant de redonner vie à ce bâtiment qui avait été mis sous cloche. Aujourd'hui, c'est l'un des sites les plus visités du Var.

En 2020, fort d'un recensement lancé par l'Observatoire, vous avez appelé à un plan d'urgence en faveur du patrimoine religieux. Cet appel vaut-il toujours ?

Nous avons déjà recensé 75 000 édifices sur les 100 000 que compte la France. Selon nos chiffres, 50 000 sont en état de souffrance, et 5 000 en état de péril. Et ces 10 % ne vont cesser d'augmenter, puisque les collectivités locales en charge de leur entretien n'en font plus leur priorité. Le patrimoine religieux est donc en péril. Mais si on prend le problème par région, cela fait nettement moins d'édifices à sauver. À condition d'en avoir la volonté.